



## PROCES VERBAL

### **Séance du Conseil Municipal en date du 06 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi six février, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSEVENT s'est assemblée à la Salle Pierre Bérégovoy en Mairie, sous la présidence de Madame Marjorie MAHIEUX, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 30 janvier 2024.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 17

**Présents :**

Madame MAHIEUX, Monsieur LECOCQ, Madame DUMANGE, Messieurs CUISSET et LECLERCQ, Madame MONNIAUX, Monsieur KOZON, Madame CHERONT, Monsieur DEVILLE, Mesdames PARISOT, BESTELLE, CRETINOIR et GRAVEZ

**Excusés :** Madame RICOUR-ARAUJO ayant donné pouvoir à Madame DUMANGE,  
Monsieur DAUDRUY

**Absents non excusés :** Monsieur GODART, Madame JOLY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Luc LECOCQ

## 1) Attribution des subventions aux associations et œuvres diverses pour l'année 2024

Madame le Maire propose à ses collègues de fixer dès maintenant les subventions qui seront accordées par la Commune aux divers organismes et associations locales.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Approuve la proposition du Maire et fixe ainsi qu'il suit les diverses subventions :

• Ping-Pong Club d'Assevent	2.300,00 €
• Société de Crosse La Joyeuse	950,00 €
• Comité des Anciens	6.200,00 €
• Société de Chasse	600,00 €
• Association des Parents d'Elèves	2.000,00 €
• Tennis Asseventois ASTA	1.700,00 €
• Olympique Sporting Club Asseventois OSCA	6.350,00 €
• Club Couture et tricots d'Assevent	200,00 €
• Association des Secouristes Asseventois	3.000,00 €
• Rayon d'Or Asseventois	1.800,00 €
• Société de Pétanque le Cochonnet Asseventois	1.010,00 €
• Danse Modern' Jazz	1.274,00 €
• Volley Club Asseventois	1.652,80 €
• Association OCCE du Groupe Scolaire	900,00 €
• Judo Club	600,00 €
• Fuseaux Asseventois	650,00 €
• Basket Club	150,00 €
• Amicale du Personnel Communal	2.202,90 €
• Centre Communal d'Action Sociale	47.000,00 €
• La ligue contre le Cancer	300,00 €
• Restaurants du Cœur Sambre-Avesnois	620,00 €
• Mémoire Verrière de Boussois	250,00 €
• Clic du Val de Sambre	250,00 €
• Fort Leveau de Feignies	100,00 €

Autorise Madame le Maire à procéder au versement des subventions sitôt le budget primitif 2024 voté.

Dit que la dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget.

## 2) Après-midis récréatifs des vacances scolaires intermédiaires : recrutement et rémunération du personnel d'encadrement (article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'encadrement de 36 enfants qui participeront aux après-midis récréatifs des vacances :

- de février : du 26 février au 10 mars 2024
- d'avril : du 22 avril au 05 mai 2024
- de la Toussaint : du 21 octobre au 03 novembre 2024

Sur rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser Madame le Maire à recruter les agents contractuels nécessaires au bon fonctionnement des après-midis récréatifs (art L.332-23-2° du code précité), à savoir :

- 1 directeur(trice), titulaire du BAFD
- 2 animateurs(trices) maximum, titulaires du BAFA
- 4 intervenants ponctuels maximum pour animer des ateliers spécifiques

Les deux animateurs seront recrutés sur le grade d'adjoint d'animation, grade de catégorie C1 à l'échelon 4 (IM 369 – IB 371), à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires.

Le directeur sera recruté sur le grade d'animateur (1<sup>er</sup> grade) de la catégorie B, à l'échelon 1 (IM 373), à temps non complet à raison de 20 heures par semaine.

En outre, quatre intervenants ponctuels maximum pourront être recrutés en complément de l'encadrement réglementaire, ils auront pour mission d'animer des ateliers spécifiques. Ceux-ci seront recrutés et rémunérés sur le grade d'adjoint d'animation, échelle C1, échelon 1 (IM 366) au taux de 0,820 % soit une vacation horaire de 14,77 € (valeur brute au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

## 3) Festival de la Saint Patrick – Détermination du tarif d'entrée

Madame le Maire explique à ses collègues que la Commune organisera le 23 mars prochain, son premier festival de la St Patrick au Centre Socio Culturel.

Au travers de cet événement, la Commune souhaite diversifier sa programmation culturelle, favoriser la présence de musiciens locaux et proposer une prestation de qualité.

L'accès à ce festival sera payant pour chaque participant.

Madame le Maire propose de fixer un prix unique de 8 € par personne pour l'entrée de ce festival de la St Patrick le 23 mars prochain.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Approuve à l'unanimité le tarif de 8 € proposé par Madame le Maire pour l'accès au festival de la St Patrick le 23 mars 2024 organisé au Centre Socio Culturel.

Dit que les fonds seront encaissés par la régie de recettes fêtes et cérémonies diverses et inscrits à l'article 7062.

#### **4) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Programmation 2024 – Construction d'un centre technique municipal comprenant des travaux de démolition**

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de construction d'un centre technique municipal comprenant de la démolition, présenté par le cabinet d'architecte Quentin MICHAUX à AVESNES-SUR-HELPE.

Il explique ensuite que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – programmation 2024.

Ayant pris connaissance du projet proposé par le cabinet Quentin MICHAUX qui s'élève à 1.121.201,70 € HT soit 1.345.442,04 € TTC.

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'avant-projet sommaire,

Sollicite une subvention au taux de 25 % soit un montant de subvention escomptée de 280.300,00 € au titre de la DETR – programmation 2024.

Le complément de financement sera assuré comme suit :

Conseil Départemental Appel à projet Villages et bourgs 2024 (25 %)	280.300,00
Fonds de concours de la C.A.M.V.S.	180.000,00
Agence de l'Eau	10.000,00
Emprunt	300.000,00
Fonds propres de la Commune	294.842,04

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2024

## 5) Attribution d'une subvention à l'association de Gymnastique l'Avenir et la Gymnastique Entretien Adultes Asseventois

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention annuelle aux deux associations de gymnastique :

- la société de gymnastique l'Avenir **2.600,00 €**
- la société Entretien Adultes Asseventois **2.300,00 €**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Patrice KOZON n'ayant pas pris part au vote,

A l'unanimité,

Approuve la proposition du Maire et décide d'attribuer à ces deux associations les subventions telles que définies ci-dessus.

Dit que le versement interviendra après le vote du budget primitif 2024.

Les crédits seront inscrits au compte 6574.

## 6) Attribution d'une subvention à la FNACA pour l'année 2024

Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention annuelle de 700 € pour l'association asseventoise de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Madame DUMANGE et Madame PARISOT s'étant abstenues,

A la majorité des voix ayant pris part au vote (11 voix pour)

Décide d'attribuer une subvention de **700 €** pour l'année 2024 à l'association de la FNACA.

Dit que le versement interviendra sitôt le budget primitif 2024 voté.

Les crédits seront inscrits au compte 6574.

## 7) Contribution DECI 2024

Les élus se prononcent pour la fiscalisation de la contribution à la défense incendie 2024 comme cela est pratiqué depuis plusieurs années.

## 8) Questions diverses

Madame le Maire explique que le club informatique a été reçu en mairie à plusieurs reprises pour évoquer les propositions du club quant à un nouveau fonctionnement et une reprise d'activité. Celui-ci était en sommeil depuis le COVID et les membres de l'association n'avaient pas réouvert le club pour diverses raisons.

Elle demande aux élus du conseil municipal de se prononcer quant à une reprise d'activité dans leur local actuel du Centre Socio Culturel.

Les élus à la majorité se prononcent sur une reprise avec une évaluation au 30 juin 2024 sur cette opportunité laissée aux dirigeants du Club.

Madame le Maire annonce ensuite que le recrutement d'un nouveau responsable des services techniques est terminé. Cette personne recrutée suite à une mutation d'une autre collectivité, prendra son poste à la mi-mars.

Madame le Maire annonce que des études ont été réalisées par la C.A.M.V.S. quant à la réfection de la rue des Iris afin d'améliorer la sécurité des piétons et réduire la vitesse excessive constatée dans cette voie communale. Elle explique ensuite que la Mairie est en attente du nouveau chiffrage de la C.A.M.V.S. qui déterminera la participation de la Commune à la hauteur de 50 %.

Elle enchaîne en annonçant qu'une réunion avec les habitants des rues Victor Hugo et Pasteur est programmée le 26 mars prochain. Cette réunion aura pour objectif de déterminer les attentes des administrés de ces voies pour améliorer et sécuriser la circulation difficile.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire clôture la séance à 20h15.

 Madame le Maire,  
  
M. MAHIEUX

Le secrétaire de séance,

  
J-L. LECOCQ

\* \* \* \*